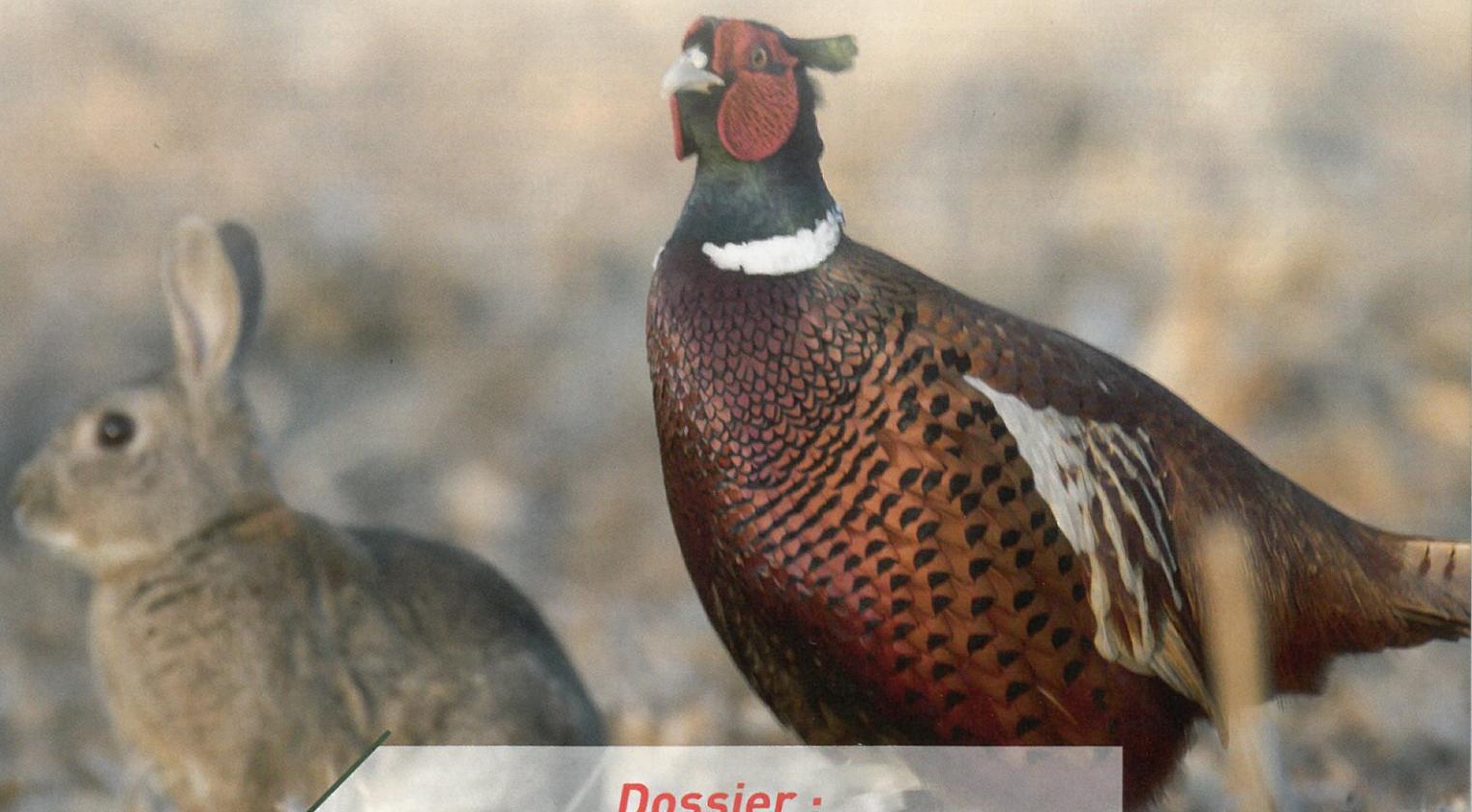


La Lettre

du Président



N° 90
Janvier 2022



Dossier :
Enquête prélèvement 2020/2021

Assemblée Générale 2022

Espace adhérent

Agenda

Retour des bilans de plans de chasse petit gibier :

- 31 Décembre

Modifications de Réserves de Chasse et de Faune Sauvage :

- Avant le 1^{er} Avril 2022

Demandes plans de chasse :

- 10 Mars 2022

Réunions de secteurs :

- Février 2022 (sur convocation)

Selon la situation sanitaire, ces dates sont susceptibles d'être modifiées.



sommaire

Edito : Voeux du Président	3
Allocation du Président	4
Enquête prélèvement	5
Gibiers sédentaires	6
Migraters terrestres	7
ESOD - Gibiers d'eau	8
Musette annuelle Enquête prélèvement	9
Elections	10
Plan de chasse	11
Espace adhérent	12

Stock de semences

La Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres vend au rabais (- 50 %) son stock de semences 2020 et 2021 : CIPAN, couverts faune sauvage, bandes enherbées.

Si vous êtes intéressé pour votre territoire, n'hésitez pas à nous contacter.



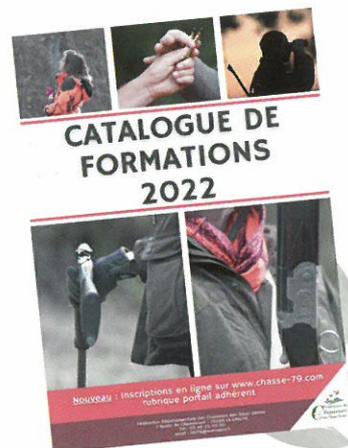
Catalogue de formation

Le Nouveau catalogue de formation est sorti ! Retrouvez toutes les dates sur votre espace adhérent chasseur individuel ou territoire.

Prochaines dates de formations 2022 :

- 10 juin : formation garde particulier
- 11 juin : formation chasse à l'arc
- 17 et 18 juin : sécurité en battue*
- 2 et 09 septembre : Présidents ACCA

Inscriptions via l'espace adhérent de la FDC 79.



Directrice de la publication : Alexandra BARON

Rédaction : Alexandra BARON, Guy GUEDON, Frédéric AUDURIER et David BERTHONNEAU

Crédit Photos : Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres, Dominique GEST

Création & impression : Imprimerie de la Sèvre - NIORT - 1300 exemplaires - Bulletin imprimé sur un papier issu de forêt gérée durablement



Nos vœux pour 2021 n'ont pas tous été exaucés, la pandémie et la crise sanitaire qui en découle nous a contraints à nous adapter à une nouvelle situation qui a changé fortement notre façon de vivre qui peut devenir la norme avec les mutations successives du virus qui se poursuivent malgré les progrès de la science et les mesures de prévention mises en place.

Au niveau de notre Fédération des Chasseurs nous avons adapté nos organisations pour remplir au mieux nos missions. Cependant l'Assemblée Générale du mois d'Avril n'a pas pu se tenir en présentiel et nous vous avons proposé d'y participer en visio, mais les nouvelles technologies ne remplacent pas les moments de rencontres humaines, de partage d'information et de convivialité indispensables pour la vie de notre association et le maintien du lien fort avec les chasseurs et les responsables de territoires. Les réunions d'Unités de Gestion ont pu se tenir à la fin du mois de juin et cette année nous les avons programmées du 7 février au 3 Mars en espérant que la situation du moment ne viendra pas perturber ce planning.

*Dans ce contexte sanitaire nous devons redresser la tête et poursuivre notre politique de reconquête. Ce sont là des orientations d'actions stratégiques pour avoir toute notre place dans la société et positionner les chasseurs en tant qu'acteurs majeur du monde rural et de la ruralité. **Les pieds sur terre, le regard tourné vers le futur, sans oublier le passé, tel est notre devise. La ruralité est une valeur d'avenir, n'en déplaise à ceux qui au lieu d'agir pour le bien commun, rêvent d'une nature sous cloche et n'ont que le mot d'interdiction à prononcer. C'est cette philosophie que nous porterons. Je suis convaincu que l'après ne sera pas comme avant. Cette crise marquera une rupture forte avec le monde d'avant. Nous devons sans cesse nous adapter à une nouvelle vie et à une nouvelle vision du monde en étant sûr de nos valeurs. Nous devons AGIR pour être acteurs de NOTRE DEVENIR. Nous sommes sur le bon chemin j'en suis sûr.***

Cette année encore nous aurons à faire face aux attaques des antis chasse tant au niveau national que local. Ces actions sont devenues une tendance nouvelle dans notre département portée par de nouvelles municipalités et des associations dites « de protection de la nature

Edita

et de l'environnement » qui ont trouvé là un terrain de jeu pour être le relai d'associations nationales et de partis politiques qui se disent écologistes, protecteurs de l'environnement et défenseurs du bien-être animal et qui remettent en cause la chasse, les agriculteurs et tout le monde rural dans leurs pratiques et leurs traditions en se positionnant comme étant les détenteurs d'un nouvel ordre moral et de pensées. La vie de la nature et le développement de la biodiversité est une science complexe qui nécessite un savoir et une expérience plus que des idées.

*Bien sûr, les évolutions de la société et de notre environnement imposent une remise en cause. Si la Nature n'est pas à tout le monde, le « **bien vivre ensemble** » ses activités, ses passions et ses loisirs dans notre espace rural est **un enjeu majeur**. Il faut sortir de l'opposition et du principe d'interdiction qui se développe de plus en plus. En exprimant cela je pense évidemment aux échéances qui se profilent en 2022 où nous aurons à faire des choix. Nous devons faire de ces échéances un espoir pour la ruralité. A cet instant je reprends l'expression de notre Président National Willy Schraen : « **Les amis de mes ennemis sont tous mes ennemis** », cela sans aucun état d'âme.*

En 2022, nous devons aider le monde qui nous entoure en développant notre mission de transmission d'expériences et de connaissances afin que chacun retrouve ses repères et ses racines qui lui permettront de vivre en harmonie avec son environnement. Nos traditions rurales sont malmenées, c'est un pan de notre culture qui est remis en cause. Cette perte de culture rurale serait la perte de notre civilisation.

Pour cette nouvelle année j'é mets le vœu que nous participions à la construction du monde d'après en étant acteur de la ruralité et en la défendant en réalisant des actions qui feront que nous serons reconnus pour ce que nous faisons d'utile pour la société. Pour concrétiser ce vœu je vous mets tous rendez-vous à la journée départementale « Biodiversité et Ruralité » organisée par notre Fédération des chasseurs le dimanche 3 Avril dans différents pôles du département, je compte sur vous pour partager ensemble ce projet.

Je vous souhaite une belle année 2022, prenez soins de vous et de vos proches.

**Le Président FDC 79
Guy Guédon**

Lièvre

La confirmation d'une année très moyenne en reproduction



La gestion de la faune sauvage n'est pas une science exacte et il est souvent difficile d'en prévoir l'avenir. Pour le lièvre en 2021, ce fut une année particulière. Les observations du printemps et de l'été laissaient entrevoir une année cynégétique correcte. Ce ne fut pas le cas partout.

D'une manière générale dans notre département, les prélèvements du début de saison ont été bien moindre que les 3 dernières années, signe précurseur d'une reproduction moins importante. Les premières analyses des pattes après 3 dimanches de chasse faisaient apparaître un nombre de jeunes prélevés de 58%. Ce chiffre était de 63 % en 2020, 65 % en 2019 et 67 % en 2018. Pour rappel, les premiers lièvres à se faire généralement prélever à la chasse sont les jeunes, souvent moins aguerris.

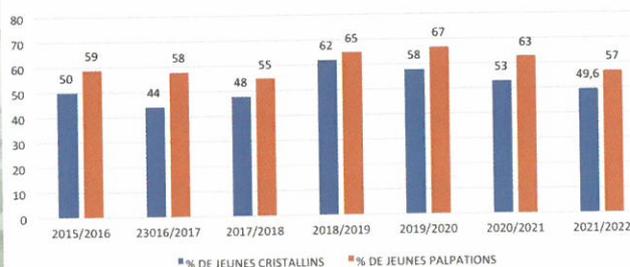
Il fallait désormais attendre l'analyse des cristallins pour tenter de trouver des explications.

Fait remarquable, le nombre de territoires participants à cette étude (47) et ainsi le nombre de cristallins récoltés (816 dont 778 analysables) ne cessent de croître chaque année. Avec plus de 800 yeux récoltés soit près de 10% du tableau de chasse départemental final, cette étude de l'âge-ratio est très représentative de la reproduction sur l'ensemble du territoire deux-sévrien.

Une reproduction faible

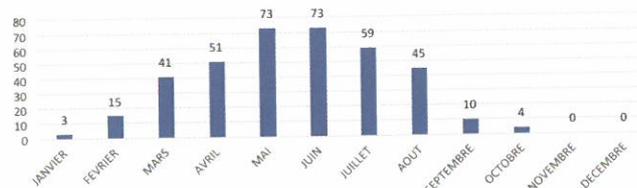
Après analyse des cristallins, il s'est prélevé autant de jeunes (386) que d'adultes (392) soit un âge-ratio de 49,6%. Inférieur aux 3 dernières années, ce chiffre traduit une mauvaise reproduction dont les raisons sont certainement multifactorielles et pour lesquelles il est difficile d'avoir une approche rationnelle.

EVOLUTION DE L'AGE-RATIO EN FONCTION DES METHODES CRISTALLIN ET PALPATION



Après avoir pris en compte les mois de naissance des jeunes de l'année, on peut s'apercevoir que la courbe des individus nés au premier semestre 2021 est conforme aux années précédentes. En revanche, le nombre de levrauts prélevés à la chasse et nés en juin, juillet et Aout est inférieur aux années précédentes, juin et juillet étant normalement les mois le plus prolifiques.

REPARTITION MENSUELLE DES NAISSANCES DE LIEVRES POUR 2021



Que s'est il donc passé à cette période de l'année ?

Est-ce la faute d'un mois de juin pluvieux et frais qui aura eu pour conséquence de freiner le bouquinage de nos lièvres ? Est-ce que les récoltes tardives de juillet et les travaux des champs qui suivent auront eu un impact sur la survie des jeunes ? Il est toujours difficile de trouver des explications rationnelles.

Cependant les données sont là et 2021 aura été une mauvaise année en matière de reproduction. Malgré cela, la saison de chasse 2021/2022 n'aura pas été si mauvaise que cela. Certes les chasseurs deux-sévriens auront tapé dans le cheptel reproducteur mais celui-ci n'était il pas plus conséquent que prévu.

Il ne faut pas oublier que lors de la saison précédente (2020/2021), la période de chasse avait été amputée d'un mois, la faute d'un confinement en raison de la COVID 19. Ce mois de chasse aura certainement eu pour effet de conserver un stock de reproducteurs plus important.

Un bon gestionnaire doit toujours avoir un capital sur lequel s'appuyer. En matière de gestion de la faune sauvage, c'est exactement le même phénomène. D'ailleurs les premiers résultats de comptage font apparaître dans les unités de gestion ayant limité les prélèvements (secteur de l'Argentonnay par exemple) une évolution positive des indices de suivi.

Depuis la campagne 2015-2016, une enquête annuelle visant à mesurer les prélèvements des espèces chassables est menée sur un échantillon représentatif de chasseurs deux-séviens obtenu par tirage au sort. Ce travail est conduit de façon rigoureuse en utilisant une approche scientifique et il est entièrement conduit au sein de la Fédération. Les données collectées et leur exploitation permettent ainsi de formuler des hypothèses factuelles sur l'évolution des prélèvements des différentes espèces, lesquels reflètent l'état des populations.

Pour la campagne 2020-2021, 629 chasseurs y ont participé, soit 6,2 % des effectifs de notre département. Ce retour, qui ne cesse de croître d'année en année, est excellent et démontre tout votre intérêt pour ce travail. Cette enquête est primordiale pour défendre la chasse. Ainsi, c'est à partir des résultats des années précédentes que la Fédération des Chasseurs a pu demander un report de la date de fermeture du lièvre au 16 janvier 2021 pour compenser l'arrêt de la chasse en novembre 2021 en raison des mesures sanitaires liées à la crise du COVID19.

L'accumulation de données depuis 6 ans permet une exploitation de celles-ci qui est riche d'enseignements, notamment par rapport aux petits gibiers sédentaires.

Au travers des graphiques ci-après, l'évolution des prélèvements avec leurs tendances est présentée sur les 6 dernières campagnes. Les tableaux de chasse sont classés par catégorie : petits gibiers sédentaires ; migrateurs terrestres ; gibiers d'eau et animaux classés nuisibles.

Les données sur les grands gibiers n'apparaissent pas dans cette synthèse. Elles sont connues de manière plus précise par les bilans des plans de chasse et le suivi régulier des sangliers prélevés au fil de la saison.

Tant pour le faisan que pour les perdrix grise ou rouge, les lâchers effectués ne permettent pas de déterminer la part d'oiseaux naturels dans les prélèvements.

Cependant, la suspension de la chasse du petit gibier, conséquence du confinement de l'automne 2020, et la présence de la grippe aviaire ont affecté les prélèvements de ces espèces. En comparaison à la saison 2019-2020, les tableaux de perdrix sont passés pour la perdrix grise de 23 000 à 15 000 oiseaux (-35 %) et pour la perdrix rouge de 27 700 à 15 000 oiseaux (-46 %). Pour le faisan, cette baisse est aussi significative avec 39 % de prélèvements en moins par rapport à la saison précédente.



Les petits gibiers sédentaires

Chaque chasseur deux-sévrien a prélevé en moyenne 2,6 faisans, 1,4 perdrix grise et 1,5 perdrix rouge, en sachant que près de 60 % d'entre eux prélèvent au moins un faisan, 37 % une perdrix grise et 42 % une perdrix rouge. Ces chiffres sont bien en dessous de la moyenne des 5 précédentes années. Pour rappel, lors de la saison 2019-2020, chaque chasseur prélevait 4,1 faisans, 2,2 perdrix grises et 2,7 perdrix rouges.

Pour les deux autres petits gibiers sédentaires emblématiques des Deux-Sèvres, strictement naturels, les prélèvements sont aussi en baisse, mais leur situation est bien différente.

Les niveaux de prélèvements pour le lièvre étaient repartis à la hausse depuis 2 saisons avec environ 12 700 individus prélevés en 2018 et 2019. Deux excellentes années de reproduction consécutives en avaient été la principale raison. Malheureusement, la saison 2020-2021 fait apparaître une baisse des prélèvements à 10 358 lièvres. L'absence de chasse au mois de novembre en raison du confinement est probablement la principale cause de cette baisse de plus de 18 %. En extrapolant ce résultat sur une année normale, il est fort probable que les prélèvements auraient avoisinés ceux des deux précédentes années.

Malgré tout, un chasseur deux-sévrien sur

deux a glissé un capucin dans son carnier.

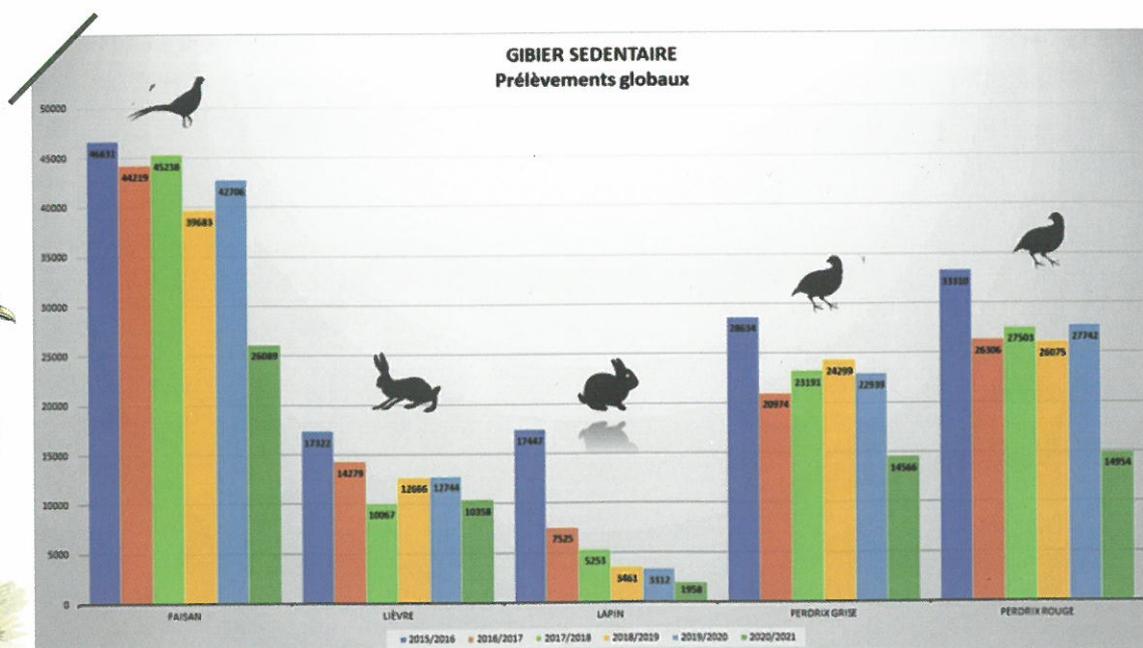
La campagne 2020-2021 a été généralement correcte pour cette espèce, mais les chiffres ne doivent pas faire oublier la disparité des niveaux de populations entre les zones de plaine et de bocage.

Dans les milieux bocagers, la vigilance doit rester de vigueur pour la gestion de l'espèce phare de notre département.

En ce qui concerne le lapin de garenne, le nombre d'animaux prélevés continue de décroître de façon dramatique depuis 6 ans, avec moins de 2 000 individus au tableau de chasse cette saison. Rappelons qu'il se prélevait plus de 17 500 lapins en 2015. De façon assez inimaginable, les tableaux de sangliers ou de chevreuils sont désormais supérieurs à ceux de lapins dans notre département. Les problèmes sanitaires avec l'affaiblissement de l'espèce et la disparition progressive des milieux favorables sont les principales causes de cet effondrement des populations.

Base de la chasse deux-sévrienne pendant des décennies, à peine 20 % des chasseurs ont eu le privilège de s'approprier un lapin de garenne en 2020-2021.

Une capture qui devient donc hélas de plus en plus rare.



Les migrateurs terrestres

Le pigeon ramier reste l'espèce la plus convoitée dans les Deux-Sèvres. La migration de la saison 2019-2020 avait été exceptionnelle avec plus de 83 000 oiseaux au tableau. Malheureusement, la saison 2020-2021 fut moins propice. L'absence de chasse en novembre a eu un impact très conséquent sur les prélèvements avec seulement 41 800 oiseaux recensés, soit la moitié de l'année précédente.

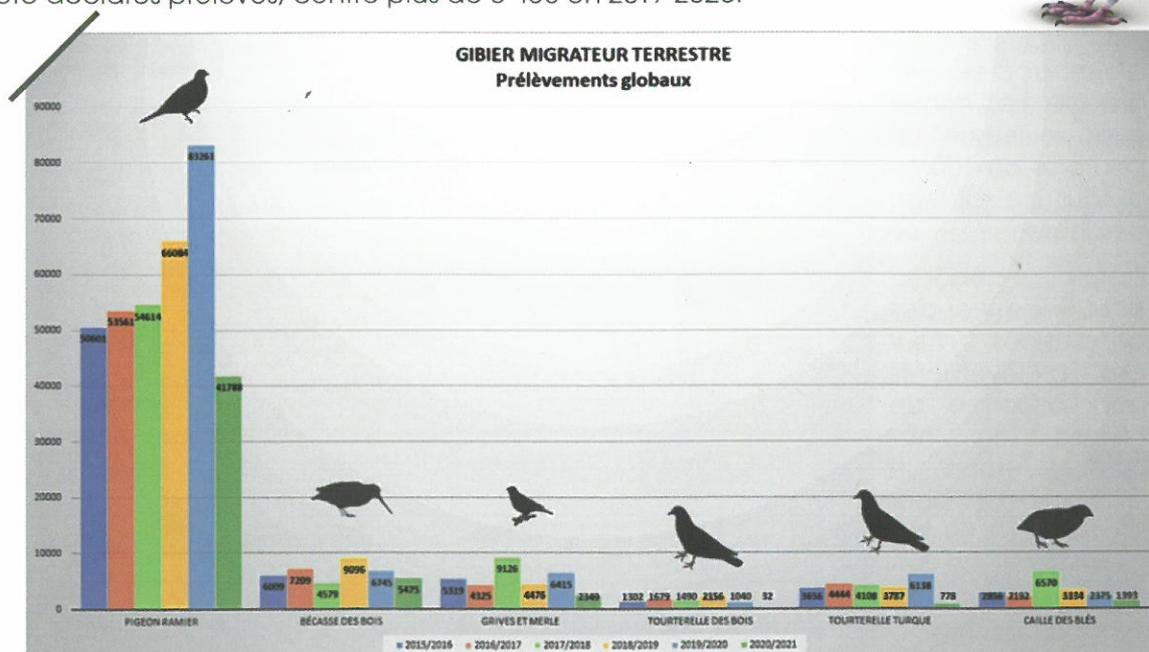
Contrairement à 2019 où deux nemrods sur trois avaient pu capturer une palombe, l'année 2020 n'aura permis qu'à 40% des chasseurs deux-sévriens de prélever ce bel oiseau. Le tableau moyen est alors passé de 8 oiseaux par chasseurs en 2019-2020 à 4 en 2020-2021. Cependant, certains chasseurs spécialisés continuent de dépasser la centaine de prélèvements par an.

Les bécassiers ont, quant à eux, vécu une saison 2020-2021 contrastée. Si l'automne 2020 n'a pas connu une migration aussi favorable qu'en 2018 où il s'était prélevé plus de 9 000 bécasses, 2020-2021 aura été une année moyenne avec 5 475 oiseaux au tableau. Il faut rappeler que le mois de novembre est souvent le mois le plus propice pour des prélèvements avec l'arrivée de la migration. Or en 2020, novembre fut un mois sans chasse. Nul doute que les chasseurs se seront rattrapés en hiver avec des oiseaux plus cantonnés car moins dérangés. Le prélèvement représente 0,5 oiseau par chasseur et concerne 1 chasseur sur 5.

Pour la caille des blés, les années se suivent et se ressemblent. La saison 2020-2021 a été l'année la moins propice à son prélèvement, probablement en raison des conditions estivales chaudes et à l'absence de chaume de céréales à l'ouverture. Seulement 1 400 cailles auront été prélevées contre 2 375 lors de la campagne précédente.

Les prélèvements de grives et de merles sont aussi très fortement à la baisse avec moins 2 400 oiseaux prélevés contre 6 400 l'année précédente. Cette chasse reste cependant une chasse de spécialiste avec moins de 7 % des chasseurs ayant réalisé au moins un prélèvement.

Comme vous le savez, 2020-2021 aura été aussi l'année de la suspension de la chasse de la tourterelle des bois peu après l'ouverture. Cela s'est traduit inéluctablement par une très nette baisse des prélèvements de cet oiseau, 32 selon l'enquête. Cette suspension a également eu un impact sur les prélèvements de l'autre espèce présente en France, à savoir la tourterelle turque. Seulement 800 oiseaux de cette espèce pourtant prolifique ont été déclarés prélevés, contre plus de 6 400 en 2019-2020.



Les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (esod)

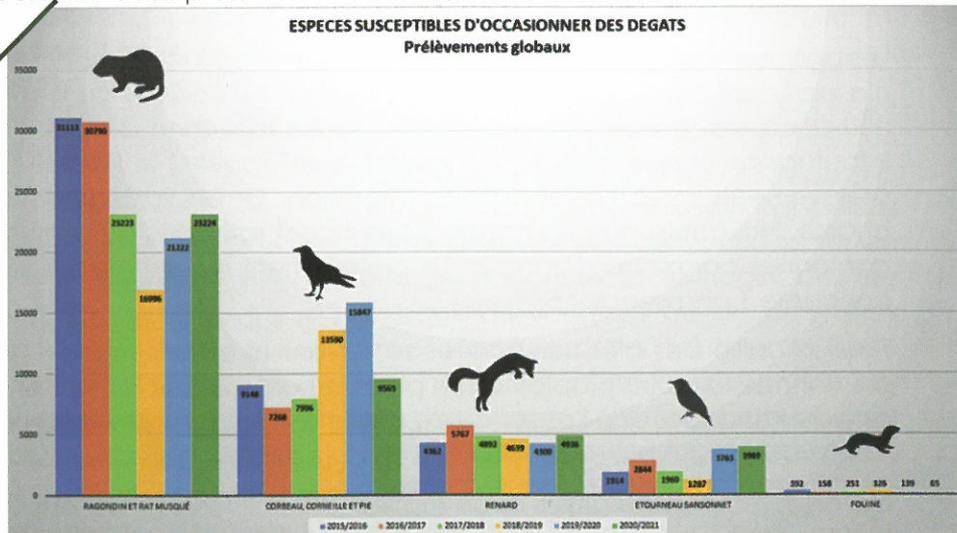
Avec la perte du statut « ESOD » de certaines espèces (fouine, corbeau freux, pie bavarde, ...), la chasse devait devenir prépondérante dans la régulation.

La baisse significative des prélèvements par tir de ragondins et de rats musqués en 2018 a été enrayée avec une reprise depuis 2019 où il s'était prélevé plus de 21 200 animaux.

En 2020-2021, cette progression se poursuit avec plus de 23 200 prélèvements.

L'intervention par la chasse reste primordiale pour la régulation des corvidés. Contrairement aux ragondins et rats musqués, les prélèvements des corneilles, corbeaux et autres pies ont diminué en 2020-2021 avec une baisse de 40 %, passant ainsi de près 15 900 individus prélevés en 2019-2020 à 9 500 cette saison. Ces actions servent, à cette période, les intérêts agricoles et elles sont toujours conduites par des spécialistes. En effet, seulement 10 % des chasseurs sondés déclarent avoir prélevé au moins un corvidé dans la saison. Certains en tirent plusieurs centaines...

Quant au renard, ses prélèvements à la chasse sont repartis à la hausse après 4 années de légère baisse. Près de 5 000 individus ont été régulés sur la saison 2020-2021. Cet accroissement des prélèvements vient corroborer les observations de terrain à la hausse.



Les gibiers d'eau et les limicoles

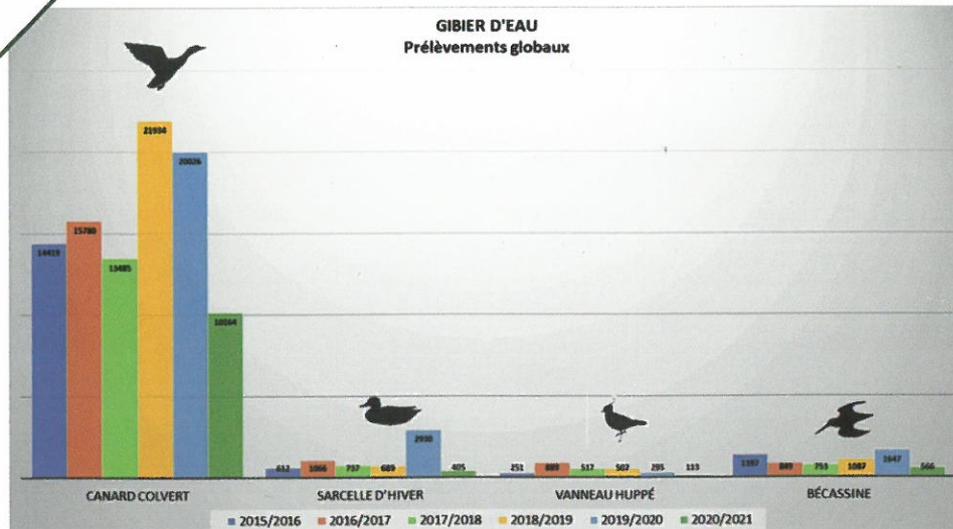
La chasse du gibier d'eau aura connu une saison 2020-2021 relativement calme.

Pour le colvert qui représente à lui seul, l'essentiel des gibiers d'eau tirés dans les Deux-Sèvres, environ 10 000 oiseaux ont été prélevés, soit 1,5 fois moins que l'année précédente.

Si 2019-2020, avait été une bonne surprise pour la sarcelle d'hiver, 2020-2021 aura été la moins bonne des six années de l'enquête avec seulement 400 individus prélevés dans le département.

La bécassine des marais (566 individus) complète ce podium. Là aussi, si la campagne 2018-2019 avait été prolifique, 2020-2021 aura été l'année la moins favorable avec 3 fois moins d'oiseaux prélevés. Ce constat est identique pour le vanneau huppé, où les prélèvements ont été très faibles avec seulement un peu plus de 100 individus au tableau de chasse.

Il est cependant difficile de tirer des conclusions sur ces prélèvements car l'absence de chasse en novembre, mois le plus important pour la migration, a forcément eu un impact conséquent sur ces tableaux.



La musette annuelle du chasseur :

Pour la cinquième année consécutive, une analyse de la musette annuelle du chasseur a été effectuée, en prenant en compte toutes les espèces chassables, y compris le grand gibier.

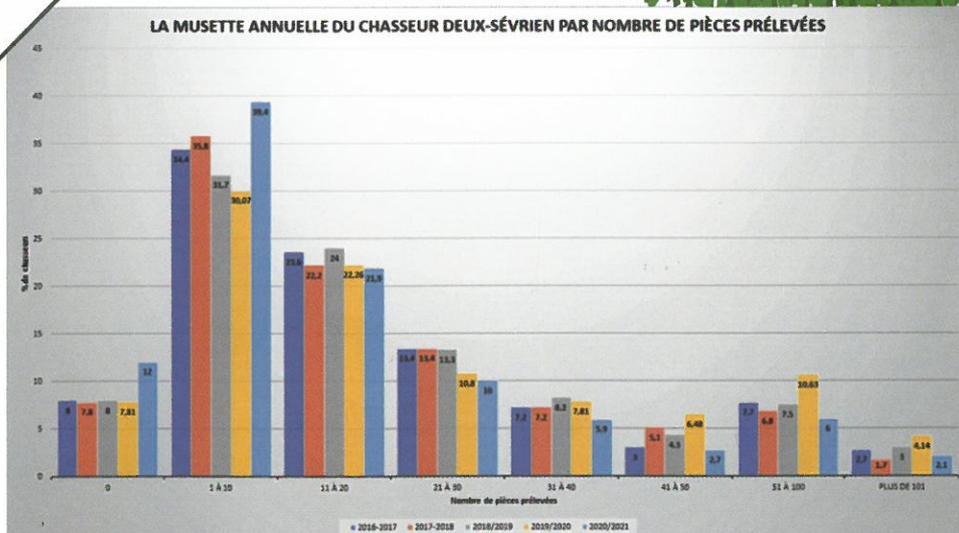
Si les variations étaient faibles sur les 4 premières années, 2020-2021 avec ses différents déboires sanitaires montre une diminution des prélèvements globaux statistiquement très significative.

Le taux de chasseurs n'ayant réalisé aucun prélèvement progresse de 4 points avec 12% en 2020-2021 contre 8 % de façon régulière les années précédentes.

Contrairement aux autres années, le nombre de chasseurs glissant dans leur carnet entre 1 et 10 pièces a très nettement augmenté avec près de 40% des chasseurs.

Ce chiffre avoisinait les 30% les deux saisons précédentes. D'une manière générale, les tableaux des chasseurs prélevant plus de 20 pièces ont baissé. Là-aussi, l'absence de chasse

du petit gibier sédentaire et des migrateurs en novembre 2020 en a été la principale cause, probablement corrélée avec une migration moins importante par rapport à la saison précédente.



Focus sur l'enquête prélèvements 2021-2022

Après 6 années de mise en place de l'enquête prélèvement en Deux-Sèvres et grâce à la très bonne participation des chasseurs deux-sévriens, les résultats qui en découlent sont très utiles pour le monde de la chasse.

En accumulant les données et en les traitant avec une rigueur scientifique, elle permet de voir les tendances factuelles de telle ou telle espèce (pigeon, lapin). Cette approche rigoureuse diffère ainsi d'opinions qui sont parfois émises et qui ne reposent sur aucun support tangible. Elle peut permettre une gestion plus fine de certaines d'entre-elles (lièvre) ou d'anticiper d'éventuels problèmes (corbeau, pigeon). Elle permet de mieux cerner la chasse deux-sévrienne (petit et/ou grand gibier, quantité et nature des gibiers prélevés, etc.).

Les conditions sanitaires, notamment les confinements dus à la gestion de la pandémie COVID 19, ont impacté la chasse en général. Les résultats de l'enquête menée en 2020-2021 et comparés statistiquement aux cinq années précédentes permettent de démontrer cet impact important sur la chasse.

L'enquête 2021-2022 permettra de donner son lot d'explications et affirmer un peu plus le rôle sociétal de la chasse Deux-Sévrienne.

Soyez donc fiers de participer activement à ce travail !



Elections

Rendez-vous le 21 avril 2022 !

Lors de notre prochaine Assemblée Générale, un nouveau Conseil d'Administration sera élu pour 6 ans. Cette année, notre Assemblée Générale se déroulera le jeudi 21 avril 2022 à BOCAPOLE (Bressuire).

Au programme : le renouvellement complet des administrateurs qui siègent au Conseil d'Administration. Les chasseurs deux-sévriens seront appelés aux urnes pour voter leur instance associative.

Cette modification du système électoral a été introduite lors de la modification des statuts de la FDC 79, suite à l'arrêté du 11 février 2020.

Les 16 membres du Conseil d'Administration sont élus pour 6 ans au scrutin de liste par l'Assemblée Générale. Les membres sortant sont rééligibles, et sera élue la liste qui aura obtenu la majorité.

Pour voter, si vous êtes porteur de voix territoire, vous pouvez détenir une voix par tranche de 50 hectares (maximum 2 500 ha). Vous avez reçu un timbre vote avec votre validation de chasse 2021/2022, qu'il convient de conserver ou de déléguer ce droit à un autre adhérent.

Les pouvoirs de vote sont à renvoyer à la Fédération 20 jours avant l'Assemblée Générale.



La sécurité à la chasse en zone urbaine ou péri urbaine

Il reste primordial de respecter les règles de sécurité à la chasse, la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres se doit de rappeler quelques règles liées à cette problématique.

Petit rappel : Selon le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, il est strictement interdit de chasser dans les 150 mètres autour des habitations sans l'autorisation du propriétaire ou du détenteur de droit de chasse, ainsi que de tirer en direction des maisons d'habitations, des stades et lieux publics, des voies ouvertes à la circulation publique.

De plus, les battues ne sont possibles qu'avec 5 tireurs postés au minimum

A l'exception des terrains soumis à la gestion des ACCA, il n'y a pas de distance fixée autour des maisons pour y exercer la chasse. La notion de 150 m ne s'applique ainsi que pour les terrains qui ne peuvent pas être soumis à l'action de l'association. Le propriétaire y reste ainsi titulaire du droit de chasser.

Il n'existe donc pour autant dire pas de distance à respecter minimale pour la chasse, cependant les conditions topographiques en milieu urbanisé peuvent contraindre la chasse et empêcher les bonnes pratiques de sécurité.

Le tir en direction d'une habitation est quant à lui, totalement proscrit. La FDC 79 reçoit chaque année plusieurs signalements de non-chasseurs durant la période de chasse.

Restez prudents et identifiez votre environnement avant tout tir.

Plan de chasse grand et petit gibier : Rappels

2022 est annonciateur d'un nouveau plan de chasse triennal pour le chevreuil en Deux-Sèvres.

Petit rappel :

Courant janvier, vous recevrez par voie postale un courrier de demande de plan de chasse pour le petit et le grand gibier.

Sur ce même imprimé, il conviendra également de préciser la réalisation de la campagne précédente (le bilan déclaré pour les deux précédentes saisons y figure, pour le chevreuil).

Une demande à faire avant le 10 mars 2022 :

Cet imprimé doit être retourné au secrétariat de la Fédération

impérativement avant le 10 mars 2022.

Passé ce délai, votre demande ne pourra, en effet, plus être traitée.

Nous vous alertons sur le fait de bien respecter les délais, toute demande non transmise dans les temps, ne bénéficiera d'aucune dérogation.

Pour le plan de chasse grand gibier :

- qu'il est vivement recommandé à tout territoire comprenant une superficie boisée de moins de 5 hectares et une superficie chassable inférieure à 20 hectares de se rapprocher d'autres territoires voisins afin que leur requête puisse être prise en considération.

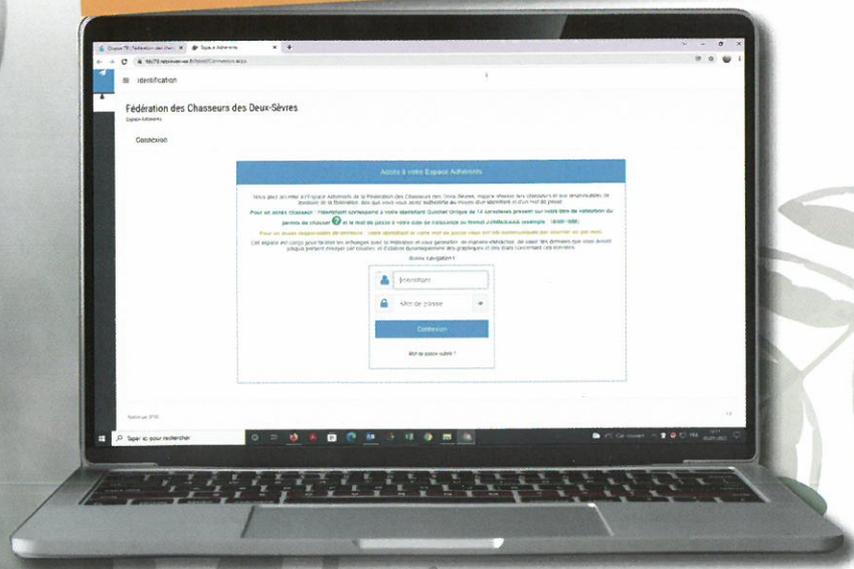
- que des réunions de préparation à la Commission chargée d'examiner les propositions d'attribution seront organisées par secteur courant avril 2019, le planning précisant les dates et les lieux sera communiqué en temps utile.

En dernier lieu, nous vous rappelons que tout bénéficiaire d'un plan de chasse petit ou grand gibier doit obligatoirement s'acquitter annuellement de l'adhésion à la Fédération Départementale des Chasseurs, dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale.

Nous vous rappelons également que votre territoire doit être à jour de tous ses justificatifs : relevé de propriété et copie du bail de chasse ou attestation de droit de chasse pour chaque propriétaire, à joindre à la demande de plan de chasse 2022. La Fédération se réserve la possibilité de ne pas instruire les demandes de plan de chasse pour les territoires qui n'auront pas remis leur justificatif.

DEMANDE ET BILANS POSSIBLES SUR L'ESPACE ADHÉRENT !

En quelques clics seulement, vous avez la possibilité de réaliser vos demandes de plans de chasse Petit et Grand Gibier sur votre espace personnel « territoires » - Onglets « Espèces »



Espace adhérent : commande de matériel, inscriptions aux formations et demandes de plans de chasse

Depuis maintenant un an, la FDC 79 a développé un nouvel espace adhérent sur son site internet.

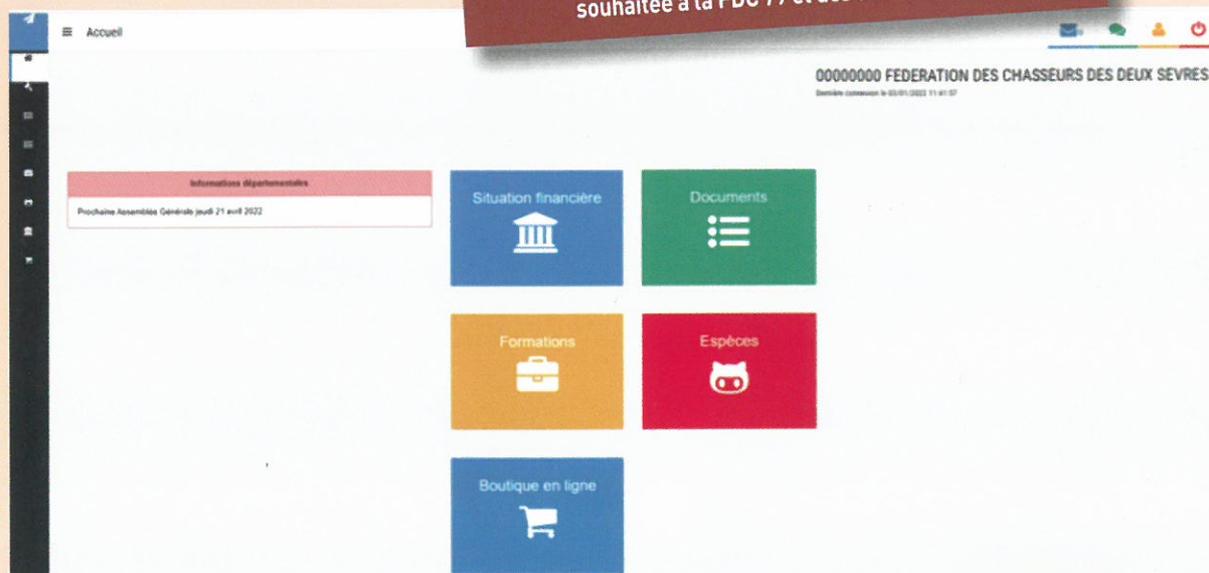
Vous pourrez y retrouver deux espaces : l'espace chasseur individuel pour l'inscription aux formations et la consultation de documents, et l'espace territoire.

L'espace territoire vous permet de :

- Consulter vos factures émises par la FDC 79, mais également de les payer en ligne
- S'inscrire aux formations dispensées par la FDC 79
- Gérer vos demandes et vos bilans de plans de chasse instantanément sans recourir à l'envoi papier
- La boutique en ligne



La boutique en ligne vous permet de commander du matériel, de régler vos achats en ligne et de venir récupérer sous forme de « Click & Collect » votre commande à la date souhaitée à la FDC 79 et dès le lendemain.



Save the date : dimanche 3 avril 2022 : Journée Départementale sur la Biodiversité

La FDC 79 organise une journée de communication à grande échelle valorisant l'image du monde de la chasse, en mettant en avant les actions conduites par le monde cynégétique en faveur de la biodiversité et des territoires. Cela avec une perspective du monde de la chasse en 2030.

6 pôles seront répartis sur l'ensemble du territoire, avec des thématiques différentes qui regroupent l'éducation à la nature, l'aménagement du territoire, la gestion des espèces et la préservation des milieux ; le tout animé par le personnel de la FDC 79, mais également les acteurs du territoire et notamment les ACCA des communes concernées.

Une large communication sera réalisée avec l'ensemble des informations : lieu, horaires, animations prévues...

